Nations Unies S/2011/577



Conseil de sécurité

Distr. générale
15 septembre 2011
Français
Original : anglais

Lettre datée du 15 septembre 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la Mission des Nations Unies au Liberia (MINUL) et à l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), ainsi qu'aux résolutions 1609 (2005) et 1938 (2010) du Conseil de sécurité, dans lesquelles le Conseil a autorisé le redéploiement temporaire du personnel militaire et de la police civile, selon qu'il conviendra, entre la MINUL et l'ONUCI afin de faire face aux défis qui ne peuvent être relevés dans le cadre de l'effectif total autorisé d'une mission donnée. Je me réfère également à la résolution 1992 (2011), dans laquelle le Conseil de sécurité m'a autorisé à proroger au 30 septembre 2011 le redéploiement de la MINUL à l'ONUCI de trois hélicoptères armés, avec leurs équipages. Dans la même résolution, le Conseil m'a également prié de lui présenter avant le 15 septembre 2011 une analyse actualisée des dispositions de coopération intermissions et des recommandations à ce sujet. La présente lettre contient l'analyse demandée ainsi que des recommandations concernant l'appui que la MINUL attend de l'ONUCI pendant les prochaines élections au Libéria, dans le cadre de la coopération intermissions prévue dans la résolution 1609 (2005).

Comme je l'ai indiqué dans mes précédents rapports sur l'ONUCI, suite à la détérioration des conditions de sécurité du fait de la crise postélectorale en Côte d'Ivoire, la priorité immédiate de l'ONUCI a été de renforcer sa présence à Abidjan. En conséquence, conformément aux résolutions 1967 (2011) et 1975 (2011) du Conseil de sécurité, les hélicoptères armés de la MINUL, qui sont arrivés en Côte d'Ivoire le 1er mars 2011, ont été utilisés principalement à Abidjan jusqu'à la mi-mai pour fournir des escortes mais aussi comme moyen de dissuasion et de protection des civils, ainsi que du personnel et des installations des Nations Unies, étant donné l'environnement hostile qui prévalait. Les hélicoptères armés se sont ainsi révélés être un moyen fort utile de prévenir l'emploi d'armes lourdes contre la population civile. Par la suite, ils ont été principalement utilisés dans l'ouest de la Côte d'Ivoire et le long de la frontière entre la Côte d'Ivoire et le Libéria, étant donné les problèmes qui se faisaient jour dans ces zones.

Dans ma lettre datée du 10 juin (S/2011/351 et annexe), j'ai exposé une série de mesures dont sont convenues la MINUL et l'ONUCI et qui sont actuellement appliquées afin de renforcer la sécurité dans l'ouest de la Côte d'Ivoire et le long de la frontière commune. L'une d'elles consiste à utiliser conjointement les trois hélicoptères armés pour les opérations de reconnaissance et de dissuasion des deux missions dans les zones frontalières, notamment en appui à des patrouilles au sol. Pour renforcer la coordination et la surveillance effective, la frontière de

11-49922 (F) 150911 150911





700 kilomètres a été divisée en trois secteurs (nord, centre et sud). Sous le commandement de l'ONUCI, les hélicoptères armés ont effectué en moyenne trois patrouilles de reconnaissance par semaine, en formation de deux hélicoptères, afin de maintenir la visibilité et la présence de la force dans les zones frontalières.

Les patrouilles des deux côtés de la frontière ont observé, surveillé et dissuadé les activités illégales, ce qui a permis, à ce jour, de réduire les incidents transfrontières anticipés et d'autres activités menées par les milices et les mercenaires dans l'ouest de la Côte d'Ivoire. Comme je l'ai indiqué dans ma lettre susmentionnée, les deux missions partagent les informations recueillies pendant leurs patrouilles individuelles ou communes et ont également renforcé l'échange d'informations et la coordination avec le personnel national de sécurité de part et d'autre de la frontière. Cette surveillance effective, au moyen de patrouilles aériennes et terrestres, a permis de réduire les mouvements transfrontières des miliciens ivoiriens et des éléments libériens qui ont participé au conflit ivoirien.

Par ailleurs, ces mesures ont été indispensables pour renforcer la sécurité dans les zones inaccessibles de la frontière et ont contribué à recueillir les renseignements qui ont permis aux services d'immigration et de police libériens de saisir en juin une cache d'armes, contenant notamment des fusils, des munitions et des roquettes, dans le comté de Gee et davantage d'armes en août. Un autre avantage a été le resserrement de la coopération entre les institutions de sécurité libériennes et ivoiriennes, qu'ont favorisé les deux missions. À cet égard, une série de réunions s'est tenue entre les services de police, des douanes et d'immigration des deux pays, avec la participation de la MINUL et de l'ONUCI.

Malgré ces efforts, la Côte d'Ivoire et le Libéria restent confrontés à de graves problèmes en matière de sécurité à la frontière et sur le plan humanitaire du fait de la crise postélectorale ivoirienne. Plus particulièrement, les problèmes d'ordre sécuritaire et humanitaire créés au Libéria par la crise ivoirienne se poursuivent à un moment où le Libéria va organiser des élections présidentielle et législatives. Cette situation a non seulement mis à rude épreuve les moyens encore limités des institutions chargées de la sécurité au Libéria mais également augmenté les risques inhérents à la tenue d'élections dans un pays sortant d'un conflit de longue date. À cet égard, les dirigeants de l'Afrique de l'Ouest ont demandé à l'Organisation des Nations Unies de faire davantage pour empêcher une détérioration plus poussée de la sécurité dans la région, en particulier pendant la période électorale au Libéria. Le Secrétariat s'est par conséquent attaché à élaborer, de concert avec la MINUL et l'ONUCI, des plans d'urgence pour faire en sorte que la MINUL, dans le cadre de l'appui aux organes de sécurité libériens, soit convenablement préparée pour répondre efficacement à toute situation d'instabilité qui pourrait surgir pendant la période électorale.

Comme je l'ai indiqué dans mes précédents rapports, si la situation sécuritaire au Libéria est demeurée généralement stable à ce jour, elle n'est reste pas moins fragile, du fait de l'existence de menaces latentes qui pourraient déclencher et alimenter la violence. Le référendum national organisé le 23 août s'est certes déroulé dans des conditions pacifiques mais l'atmosphère politique est de plus en plus chargée en prélude aux élections prévues pour le 11 octobre. Ces dernières semaines ont été marquées par une escalade des tensions et quelques actes de violence à Monrovia. Vu qu'il faut s'attendre à des tensions pendant la période électorale, nous continuerons d'encourager les acteurs politiques libériens à régler

les différends par des voies pacifiques et à s'abstenir de toute provocation ou déclaration incendiaire. Nous ne pouvons toutefois passer sous silence la possibilité que les germes actuels de conflit, notamment les tensions ethniques, les litiges fonciers et conflits du travail, les grandes poches de jeunes au chômage, les communautés qui accueillent un grand nombre de réfugiés ivoiriens et la présence continue d'un nombre inconnu d'éléments armés libériens et ivoiriens, soient exploités à des fins violentes pendant la période critique des élections.

S'il incombe au premier chef aux institutions nationales d'organiser et de sécuriser les élections présidentielle et législatives en octobre, outre les éventuels nombreux tours de scrutin qui auraient lieu en novembre, la MINUL a pour mandat d'appuyer les autorités nationales, dont les moyens déjà limités sont mis à trop rude épreuve par l'action menée face aux problèmes d'ordre sécuritaire et humanitaire résultant de la crise ivoirienne et les insuffisances persistantes de capacité, comme je l'ai indiqué dans mon récent rapport au Conseil. Les institutions nationales de sécurité sont toujours tributaires de l'appui de la MINUL pour faire face aux incidents de sécurité, notamment les troubles à l'ordre public. Il convient donc, par souci d'une planification prudente, de renforcer davantage la MINUL pendant cette période critique des élections.

Géographiquement, les zones de préoccupation prioritaires pendant la période électorale sont Monrovia et ses environs, qui accueillent le tiers de l'électorat libérien et ont été le centre de violentes protestations postélectorales en 2005, ainsi que les comtés de l'est qui font frontière avec la Côte d'Ivoire. Il est par conséquent indispensable de donner un plus grand retentissement au rôle de la MINUL, d'en élargir le champ d'action et de la rendre plus robuste à Monrovia pendant la période électorale afin de dissuader effectivement les actes de violence et de prévenir toute escalade.

Dans le même temps, les points chauds où la violence pourrait être déclenchée par les facteurs susmentionnés ont été recensés dans tout le pays, en particulier dans le nord et l'est, tout comme dans certaines importantes zones côtières, ce qui nécessite une présence de sécurité appropriée afin de pouvoir faire face à tout incident avant qu'il ne dégénère. Une connaissance du contexte et du terrain libériens est déterminante à cet égard; il faudra donc que les renforts du dispositif de sécurité dans les zones recensées dans les comtés proviennent des forces existantes basées actuellement à Monrovia. Il importe de noter que la police nationale libérienne, qui est déjà sollicitée à l'extrême à cause des insuffisances de capacité, sera chargée d'assurer la sécurité dans les bureaux de vote.

À la lumière de ce qui précède, je recommande que les trois hélicoptères armés actuellement affectés à l'ONUCI retournent à la MINUL au plus tard le 30 septembre en application de la résolution 1992 (2011), pour y poursuivre les opérations à la frontière avec la Côte d'Ivoire, sauf pendant la période électorale. À l'issue des élections présidentielle et législatives au Libéria, je recommande que, tout en étant toujours basés dans ce pays, les hélicoptères armés continuent d'être utilisés dans les zones frontalières aussi bien au Libéria qu'en Côte d'Ivoire, ainsi que dans l'ouest de la Côte d'Ivoire, vu les problèmes de sécurité qui continuent de se poser dans ces zones et qui constituent une grave menace pour les deux pays.

À cet égard, il importe de noter que le cadre d'utilisation et d'exploitation conjointe des hélicoptères armés, présenté dans ma lettre du 10 juin 2011, demeure valable, que les hélicoptères soient basés à la MINUL ou à l'ONUCI. De plus, je

recommande de maintenir la possibilité d'utiliser les hélicoptères pour régler des problèmes de sécurité dans d'autres régions de la Côte d'Ivoire, notamment à Abidjan, ainsi que la possibilité de réaffecter temporairement les hélicoptères à l'ONUCI pendant les élections législatives prévues en Côte d'Ivoire.

Je recommande également que le Conseil de sécurité autorise le transfert temporaire de l'ONUCI à la MINUL d'une compagnie d'infanterie composée de 150 éléments et de 3 pelotons des unités de police constituées accompagnés de personnel d'appui, soit au total 100 éléments, du 1er octobre au 30 novembre 2011, en vue de renforcer la MINUL pendant la période électorale. Cette période a été choisie en tenant compte de l'élection du 11 octobre, d'un éventuel deuxième tour de scrutin en novembre et de l'annonce ultérieure des résultats. Ces effectifs seraient déployés à Monrovia afin de libérer du personnel militaire et de police de la MINUL connaissant le terrain libérien pour mener des opérations dans les zones prioritaires recensées à Monrovia mais aussi, le cas échéant, dans les comtés sous le vent.

En outre, je recommande que le Conseil de sécurité autorise l'ONUCI à placer en attente en Côte d'Ivoire, du 1er octobre au 30 novembre, d'autres unités militaires qui pourraient être déployées au Libéria si la situation l'exige. Ces forces en attente comprendraient une compagnie d'infanterie de 150 éléments, 2 pelotons des forces spéciales composés de 80 éléments et 2 hélicoptères militaires de transport. Ces hélicoptères ne seraient en attente que pour une semaine pendant les élections libériennes et une semaine pendant le deuxième tour de scrutin. Ces éléments et moyens supplémentaires ne seraient effectivement transférés que si mon Représentant spécial pour le Libéria indique que l'évolution de la situation exige un renforcement de la Mission, auquel cas j'en notifierais le Conseil de sécurité.

Le Secrétariat sollicite actuellement l'assentiment des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police concernés. Afin que le personnel et les moyens puissent être redéployés en temps voulu de l'ONUCI à la MINUL, je serais reconnaissant au Conseil de sécurité de bien vouloir donner son approbation préalable à ces propositions.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **BAN** Ki-moon